

Compétences de Nantes Métropole

15 décembre 2021

Principales compétences

- Aménagement urbain
 - Transports et déplacements
 - Espaces publics, voirie, propreté et éclairage public
 - Déchets
 - Environnement et énergie
 - Eau et assainissement
-
- Logement et habitat
 - Développement économique
 - Enseignement supérieur, recherche et innovation
 - Emploi
 - Europe et attractivité internationale.

Autres compétences

En plus de ces compétences « obligatoires » pour une communauté urbaine, Nantes Métropole s'est dotée de compétences « facultatives » :

- Hébergement des gens du voyage
 - Actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière
 - Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées
 - Refuge pour animaux abandonnés et errants
 - Participation, à la demande et en concertation avec les communes, à l'aménagement de promenades le long des cours d'eau et à la valorisation des espaces naturels à vocation de loisirs et d'éducation à l'environnement
-
- Lutte contre les pollutions, la prévention des risques et notamment des risques majeurs
 - Participation aux constructions nouvelles de lycées et extensions des lycées existants
 - Grands équipements (transports, télécommunications, sport, etc.)
 - Équipements pour l'enseignement supérieur et la recherche
 - Construction, aménagement et équipement de locaux d'enseignement supérieur et de recherche dans un cadre contractuel.
-
- metropole.nantes.fr

Contact

Nantes Métropole

Pôle Loire, Sèvre et Vignoble
6 rue Marie Curie
44120 Vertou

02 72 01 26 00

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Fermés les jours fériés.

■

- [Contact](#)